**Docteur Olivier BAILLAT 9 Rue VAUBAN**

**Diplômé de la faculté de médecine de LYON 69006 LYON**

**Qualifié en médecine vasculaire DIU Echographie générale - Lasers médicaux Tél 04 78 24 06 70**

**--------- 69 1 20576 9----------- Portable 06 62 22 33 01**

**RPPS 10003137667**

ACCORD DE SOINS DESTINÉ AUX PERSONNES BENEFICIANT D’UN TRAITEMENT PAR LASER VASCULAIRE (document à remplir et à signer):

*Je soussigné Mme , certifie avoir été personnellement informé(e) par le Docteur BAILLAT Olivier exerçant 15 place maréchal Lyautey 69006 LYON, des possibilités thérapeutiques actuelles, de la nature du traitement laser proposé pour les lésions vasculaires ainsi que des risques liés à ce type de traitement (détaillés ci-dessous).*

***Le laser*** *est un faisceau de lumière monochromatique dont la cible dans le cadre du traitement des lésions vasculaires est le pigment rouge du sang (hémoglobine) des vaisseaux superficiels. Le faisceau de lumière est transformé en chaleur et entraîne* ***la destruction ciblée des vaisseaux responsables des lésions à traiter****.*

*Les indications de ce laser sont la couperose, les angiomes, les varicosités et les rougeurs en général.*

***Quelles sont les précautions à prendre avant un traitement au laser ?***

*Préalablement à la séance, il faut impérativement* ***se protéger du soleil*** *dans les semaines qui précèdent le traitement. Les patients qui prennent des médicaments doivent le signaler, car certains réagissent à la lumière, et doivent remettre le traitement à plus tard.*

***Pendant la séance***

*Le port de lunettes de protection adaptées fournies est obligatoire pour la sécurité oculaire.*

*La durée de la séance varie de 15 à 30 minutes.*

*Le traitement peut être inconfortable. Une sensation de picotement et de chaleur peut-être ressentie par le patient. Ce désagrément est atténué par l’utilisation d’un système de refroidissement couplé au laser.*

*Une anesthésie locale n’est pas souhaitable car elle provoquerait des modifications de la vascularisation de la peau préjudiciables au traitement.*

***Après la séance***

*Une sensation de chaleur pendant les deux heures qui suivent la séance ainsi qu’un érythème pouvant persister de 1 à 8 jours, sont les suites classiques. D’éventuelles petites croûtes fines peuvent apparaître, elles s’élimineront en quelques jours. Dans tous les cas, un maquillage adapté peut masquer ces désagréments temporaires. Votre médecin vous conseillera à la fin de la séance.*

*L’application d’une crème apaisante et hydratante est conseillée pendant les jours suivant le traitement. Une protection solaire par écran total est indispensable pendant quatre semaines après le traitement.*

*Des complications telles que : brûlures, surinfection ou cicatrices sont exceptionnelles et bénignes. Elles sont le plus souvent liées au bronzage.*

*Des troubles de la pigmentation (hyperpigmentation ou hypopigmentation) peuvent survenir dans les semaines suivant le traitement mais sont habituellement réversibles.*

***Aucun remboursement ni arrêt de travail n’est possible du fait de l’absence de cotation de cet acte médical à la nomenclature de la sécurité sociale***

***(sauf cas des angiomes plans après accord préalable avec la caisse primaire d’assurance maladie)***

***Signature Le / / à Lyon***